



ALLOCUTION DU CONSEILLER D'ÉTAT MAURICE TORNAY

Mesdames, Messieurs,

Vous l'avez bien compris, le Conseil d'Etat du Canton du Valais, la Fédération des Communes Valaisannes s'opposent fermement à cette initiative.

Le principe fondamental du fédéralisme est ancré dans notre Constitution. Ainsi certains cantons ont aboli l'impôt sur les successions, d'autres le maintiennent, d'autres encore ont décidé d'alléger au maximum l'imposition sur la fortune.

La compétence pour les cantons de lever des impôts est un pilier fondamental de fédéralisme suisse ; les citoyennes et citoyens suisses ont le devoir, par conséquent, de préserver l'autonomie financière des cantons afin que ceux-ci disposent des ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches de façon indépendante.

Au nom de la solidarité confédérale, l'impôt sur la dépense doit être maintenu. En Suisse, chaque canton joue de ces différences pour attirer ou créer de la richesse sur son territoire. Chaque canton doit pouvoir continuer à miser sur ses meilleurs atouts. Certains cantons ont développé de nombreuses industries, d'autres comme les cantons alpins, ont développé le tourisme d'accueil.

La réforme de l'imposition sur la dépense adoptée par les Chambres fédérales respecte l'autonomie des cantons puisque chaque canton pourra fixer l'assiette de l'impôt dans le respect de la réglementation prévue par la LHID et de ses particularités cantonales.

La Confédération, les cantons et les communes, les caisses sociales ont besoin de recettes pour assurer le bien-être des citoyens (école, santé, soins aux personnes âgées, voies de communication, etc.).

Accepter cette initiative c'est priver les collectivités publiques des moyens nécessaires à l'accomplissement des tâches d'intérêt général au détriment de toutes les classes de la population, mais en premier lieu de la classe moyenne et des personnes les moins favorisées.

Refuser cette initiative, c'est sauver 22'000 emplois dans tous les secteurs économiques.

Refuser cette initiative, c'est refuser une triple perte : pertes économiques, pertes de recettes fiscales et d'autres contributions, perte d'attractivité de la Confédération et des cantons.

Merci de votre attention !

